



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7597<sup>e</sup>** séance

Mardi 22 décembre 2015, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M<sup>me</sup> Power ..... (États-Unis d'Amérique)

*Membres :*

|                                                           |                            |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------|
| Angola .....                                              | M. Gimolieca               |
| Chili .....                                               | M. Barros Melet            |
| Chine .....                                               | M. Sun Lei                 |
| Espagne .....                                             | M. Oyarzun Marchesi        |
| Fédération de Russie .....                                | M. Safronkov               |
| France .....                                              | M. Bertoux                 |
| Jordanie .....                                            | M <sup>me</sup> Kawar      |
| Lituanie .....                                            | M <sup>me</sup> Murmokaitė |
| Malaisie .....                                            | M <sup>me</sup> Adnin      |
| Nigéria .....                                             | M <sup>me</sup> Ogwu       |
| Nouvelle-Zélande .....                                    | M. Van Bohemen             |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..... | M. Rycroft                 |
| Tchad .....                                               | M. Cherif                  |
| Venezuela (République bolivarienne du) .....              | M. Suárez Moreno           |

## Ordre du jour

### Non-prolifération des armes de destruction massive

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Non-prolifération des armes de destruction massive**

#### **Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Au cours de la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de S. E. M. Román Oyarzun Marchesi, Représentant permanent de l'Espagne, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi.

**M. Oyarzun Marchesi** (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire au Conseil de sécurité le point sur l'application de la résolution 1540 (2004).

Depuis mon dernier exposé au Conseil dans cette même salle en juin dernier (voir S/PV.7463), je pense que le fait le plus important a été, sans l'ombre d'un doute, l'augmentation du nombre d'actes de violence extrême perpétrés par des terroristes dans presque toutes les régions du monde. J'ai commencé mon exposé avec cette observation car la résolution 1540 (2004) est censée être, ou est, la pierre d'angle du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Toutefois, malgré la robustesse de la résolution, il est indéniable que dans de nombreuses régions, notamment au Moyen-Orient, il y a eu des faits qui montrent clairement qu'elle n'est pas respectée. Nous disposons d'informations communiquées par des organisations telles qu'INTERPOL sur de nombreuses tentatives de vente illégale de matières nucléaires par nombre de pays.

La non-prolifération est un phénomène qui pose un défi mondial, et c'est pourquoi la réponse doit être absolument mondiale. Nous partageons tous l'idée, je crois, qu'il est plus économique et plus sûr d'investir dans la prévention plutôt que dans le remède. Voilà pourquoi je dirai à la présente séance que si nous travaillons tous ensemble nous pourrions, à la fin de l'exercice qui culminera l'année prochaine avec l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), adopter une résolution plus ambitieuse qui permette

réellement d'empêcher que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

Je vais maintenant parler de ce qu'a fait le Comité 1540 dans ses quatre domaines d'activités.

Premièrement, la mise en œuvre (en espagnol, « Implementación »). « Implementación » est un mot que la langue espagnole a emprunté à l'anglais « Implementation », et qui est maintenant considéré comme un mot espagnol. Mettre en œuvre c'est en fait interagir avec le Comité. Le Comité doit recevoir régulièrement des rapports nationaux et des informations de la part des pays. L'idéal serait que le Comité reçoive des plans d'action volontaires. En d'autres mots, la mise en œuvre c'est en fait l'interaction entre le Comité 1540 et les États Membres. D'après de premières indications, la mise en œuvre se déroule bien, mais de façon inégale, du point de vue géographique comme du point de vue thématique. Du point de vue géographique parce que toutes les régions du monde mettent en œuvre la résolution 1540 (2004) de la même façon; et du point de vue thématique parce qu'il y a encore des carences s'agissant des contrôles à l'exportation, pour ne citer qu'un exemple.

Les membres m'ont entendu dire à plusieurs occasions que mon objectif en tant que Président du Comité 1540 c'est de parvenir à l'application universelle de la résolution 1540 (2004), ce qui signifie essentiellement que tous les États Membres soumettent au Comité leurs plans et leurs projets. Mais nous n'en sommes pas encore là, car il reste 17 États qui n'ont toujours pas présenté leurs plans. J'ai confiance qu'ils le feront au courant de l'année prochaine pour que nous puissions ainsi atteindre notre objectif.

Un des éléments fondamentaux de la mise en œuvre, ce sont les cours de formation destinés aux experts nationaux chargés de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la résolution. À cet égard, je voudrais souligner l'important travail effectué au cours de la période considérée par la Mission chinoise, qui a organisé à Chingdao un cours de formation à l'intention de l'ensemble des experts de la 1540 de la région Asie-pacifique. J'ai eu l'honneur de participer et d'inaugurer cet événement. J'aimerais également souligner les efforts que fait le Chili pour organiser un cours de formation similaire pour les pays d'Amérique latine l'année prochaine.

Le deuxième domaine d'activité du Comité 1540 (2004), c'est l'assistance. L'assistance

consiste fondamentalement à aider les États qui ne disposent pas des moyens ou de l'expertise nécessaires pour mettre en œuvre la résolution de façon appropriée. Malheureusement, force est de reconnaître que là encore nos efforts n'ont pas abouti, parce que nous ne sommes pas toujours assez doués pour trouver un État donateur qui puisse répondre aux besoins d'un État récipiendaire de façon à ce que l'assistance fournie soit la plus efficace. Voilà pourquoi je voudrais insister sur l'aspect régional de l'assistance. À cet égard, j'espère pouvoir assister à une importante réunion de l'Union africaine à Addis-Abeba en 2016.

Le troisième domaine d'activité du Comité, c'est sa coopération avec les organisations régionales, et elles sont nombreuses. Je vais essayer d'être bref. Tout d'abord l'Agence internationale de l'énergie atomique, avec laquelle nous collaborons efficacement. Et à cet égard, l'événement le plus important qui ait eu lieu au cours de la période considérée, c'est la participation de représentants du Comité 1540 à un exercice sur la sécurité du transport maritime de matières nucléaires organisé par le Maroc et l'Espagne, en coopération avec l'Agence. Ensuite, il y a l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, avec laquelle nous continuons de travailler sur la question des matières chimiques et biologiques. Et à cet égard, je tiens à souligner en particulier l'excellente initiative prise par la Jordanie d'organiser une réunion à Amman en juin, qui a connu un grand succès.

Je voudrais citer trois organisations qui sont particulièrement pertinentes. La première c'est l'Organisation mondiale des douanes, parce que, en fin de compte, la résolution 1540 (2004) vise à établir des contrôles douaniers pour empêcher le trafic illicite de substances et de matières interdites. La deuxième c'est INTERPOL, qui alerte précocement et fournit des informations sur le trafic illicite transfrontière. La troisième, c'est le Groupe d'action financière, parce que les aspects financiers de la résolution 1540 (2004) sont très importants; il s'agit aussi d'empêcher les acteurs non étatiques de puiser dans les sources de financement illicites.

Enfin, il y a l'Union africaine, qui joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Afrique, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui a beaucoup progressé s'agissant de la nomination de points de contact pour la résolution 1540 (2004). Je note aussi l'important rôle que joue en Amérique latine l'Organisation des

États américains, qui a proposé la création de poste de gestionnaire des projets liés à la résolution 1540 (2004). La présidence du Comité 1540 a aussi maintenu des contacts avec d'autres organisations qui œuvrent dans le domaine de la prévention de la prolifération, notamment le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Groupe des fournisseurs nucléaires, avec lequel on a des échanges de vues fréquents. Et il va de soi qu'au sein du système des Nations Unies nous travaillons étroitement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

L'autre domaine d'action du Comité, c'est la transparence et la vulgarisation. Pour ce qui est de la transparence, il importe de souligner que l'un des aspects fondamentaux du travail du Comité consiste à veiller à ce que l'industrie qui produit des substances et des matières pertinentes comprenne bien les risques que comporte la production de certaines matières pouvant être transformées en éléments entrant dans la production d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Sur ce point, nous soulignons l'importante coopération de l'Allemagne par le biais du Processus de Wiesbaden, dans lequel les participants ont l'occasion d'échanger les vues et les idées sur le meilleur moyen de sensibiliser le secteur industriel sur la nécessité de mettre en place des contrôles pour éviter que ses produits ne soient pas utilisés comme intrants dans la production d'armes de destruction massive.

Il va de soi que ce travail de sensibilisation doit aussi être mené en direction du monde parlementaire. En fin de compte, le Conseil de sécurité adopte des résolutions que les parlements nationaux sont tenus de mettre en œuvre. Cependant, l'échange d'informations et de données d'expériences entre le Comité 1540 et les parlements nationaux doit se dérouler sans heurt afin que l'on puisse cibler à la fois les échecs et les réussites et déterminer dans quels domaines il faut renforcer nos activités pour garantir une mise en œuvre efficace de la résolution.

L'année prochaine marquera le début d'un important compte à rebours, qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier et durera 12 mois, vers l'achèvement de l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). La résolution 1540 (2004) a marqué une avancée qualitative fondamentale en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Suffisamment de temps s'est écoulé depuis 2004 pour nous permettre de déterminer les réussites et les échecs,

et, durant cette période, de nombreux événements se sont produits qui nous ont contraints à agir plus efficacement.

Je vais donner un exemple pratique. Imaginons que dans un pays donné, situé dans une région donnée – un pays qui n'est malheureusement pas en mesure de contrôler pleinement ses frontières – un acteur non étatique soit parvenu à se procurer une arme de destruction massive. Ce n'est probablement pas une arme nucléaire, mais ça pourrait être une arme chimique ou biologique. En tant que Président du Comité, la première question que je me poserais serait de savoir où nous avons pêché. Que n'avons-nous pas fait pour que cela soit possible? Je convoquerais le Comité et dirais à nos experts que nous devons travailler de concert pour veiller à ce qu'un tel événement ne se reproduise pas. En tant que Président du Comité et représentant de l'Espagne, je cite cet exemple pour orienter l'examen complet, à la fin duquel, en décembre 2016, j'espère que nous serons prêts à adopter une résolution qui permettra de renforcer l'efficacité de la lutte contre les armes de destruction massive et de garantir qu'elles ne se retrouveront pas entre les mains d'acteurs non étatiques. Je sais que cet objectif est commun à tous les Membres de l'ONU.

C'est la tâche que nous devons entreprendre, tous ensemble. Évidemment, le renforcement du système de lutte contre la prolifération sera coûteux, mais il sera encore plus coûteux d'avoir à affronter des conséquences d'actes ou de tentatives impliquant l'emploi d'armes de destruction massive. Cela me semble évident.

Néanmoins, je conclus en soulignant les efforts que déploient presque tous les pays en matière de prévention, en particulier ceux qui versent des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, qui est géré par le Bureau des affaires de désarmement, pour appuyer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Comité est reconnaissant de l'appui fourni par le Bureau à cet égard, en particulier les ressources fournies par les États-Unis, le Kazakhstan, la République de Corée et l'Union européenne. Sans ces ressources, le Comité ne serait pas en mesure de s'acquitter efficacement de sa tâche.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi de son exposé et du dynamisme avec lequel il a mené les activités sur cette question au cours de l'année écoulée. Son enthousiasme et sa maîtrise du sujet, qui font toute la différence pour

les Présidents de ces comités, sont impressionnants, et nous avons beaucoup appris.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

**M<sup>me</sup> Jakubonė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence américaine d'avoir organisé la présente séance sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et je remercie l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi de son exposé.

Malheureusement, l'année 2015 a une fois de plus été marquée par une recrudescence de l'extrême violence de la part des terroristes dans le monde entier. Les informations selon lesquelles des acteurs non étatiques ont utilisé des armes chimiques contre des populations au Moyen-Orient sont profondément préoccupantes. Cela prouve que la communauté internationale doit accentuer ses efforts pour empêcher que des armes de destruction massive et leurs vecteurs se retrouvent entre les mains de terroristes. La déclaration présidentielle de l'année dernière sur la question (S/PRST/2014/7) réaffirme l'importance de la résolution 1540 (2004) et contient des directives claires en ce qui concerne les activités futures du Comité créé en vertu de ladite résolution.

La Lituanie estime que dans le contexte de l'examen complet en 2016, il faudra mettre au point une stratégie spécifique aux fins de la mise en œuvre intégrale et universelle de cette résolution. Il importe également de renforcer les synergies entre les organes subsidiaires compétents du Conseil et d'améliorer l'assistance fournie aux États Membres. La Lituanie estime également que le Comité doit renforcer la coordination de ses activités en matière de non-prolifération avec celles d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales. Le Comité doit par ailleurs collaborer plus activement avec la société civile, le secteur industriel et le secteur privé, et il doit prendre en considération leurs compétences respectives.

Le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu en 2014 à La Haye, a une fois de plus réaffirmé son objectif principal, à savoir renforcer la sécurité nucléaire et empêcher les acteurs non étatiques de se procurer des matières nucléaires. La Lituanie continue d'honorer ses engagements en matière de lutte contre le terrorisme nucléaire découlant des Sommets sur la sécurité nucléaire de Séoul et de La Haye, en renforçant ses capacités nationales et sa coopération avec les autres États et les organisations internationales pour lutter contre le trafic de matières nucléaires et d'autres

matières radioactives. En préparation du Sommet sur la sécurité nucléaire qui doit se tenir à Washington en 2016, la Lituanie a organisé une rencontre de sherpas de quatre jours à Vilnius cet été. Notre centre d'excellence en matière de sécurité nucléaire, qui est un établissement national de renforcement des capacités et de formation, continue d'élargir son influence régionale et internationale, d'organiser des séminaires thématiques nationaux, régionaux et internationaux et des visites d'études.

La Lituanie tient à souligner combien il importe que tous les États élaborent des rapports détaillés sur la mise en œuvre de cette résolution, et ce afin d'identifier les problèmes auxquels ils se heurtent dans le cadre de la mise en œuvre. Nous saluons les efforts inlassables que déploie l'Espagne pour aider les États qui n'ont pas encore établi de rapport à présenter des rapports initiaux au Comité. Quelques progrès ont été réalisés à cet égard en 2015, même si 17 pays n'ont toujours pas présenté de rapport initial. Pour réaliser les objectifs de la résolution 1540 (2004), le Comité et son groupe d'experts doivent maintenir la pratique de visites aux États Membres, notamment ceux qui n'ont pas établi de rapport, et continuer de participer activement aux réunions sur la non-prolifération aux niveaux régional et sous-régional. Cette interaction directe joue un rôle important en vue d'aider les États qui ne parviennent pas à mettre en œuvre la résolution.

Durant l'examen complet de 2016, le Comité devra rechercher de nouveaux moyens de renforcer son rôle de centralisation pour faciliter la concordance entre les demandes d'aide et la disponibilité de l'aide. Il doit également s'employer à trouver de nouveaux fournisseurs d'aide, en offrant cette possibilité à tous les acteurs qui souhaitent contribuer à la pleine mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Ceci est particulièrement pertinent en ce qui concerne les contrôles exercés par des experts, domaine dans lequel de nombreuses lacunes persistent. La Lituanie encourage également le Comité 1540 à interagir plus étroitement avec les Comités compétents du Conseil et leurs groupes d'experts, notamment le Comité créé par la résolution 1718 (2006), le Comité créé par la résolution 1737 (2006), le Comité contre le terrorisme et le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, pour récolter les bénéfices de synergies possibles tout en

œuvrant à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Enfin et surtout, je tiens à souligner que nous apprécions vivement les efforts déployés par l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi en sa qualité de Président du Comité 1540, et nous félicitons son équipe des efforts inlassables qu'elle déploie pour promouvoir la mise en œuvre intégrale et universelle de la résolution 1540 (2004).

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance durant laquelle ma délégation prend la parole en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, je souhaite, au nom de Raimonda Murmokaitė, Représentante permanente de la Lituanie, et de toute notre équipe, exprimer notre appréciation pour la coopération fructueuse que nous avons maintenue avec tous les membres du Conseil et son secrétariat, et je remercie tous les membres de nous avoir prêté main forte durant notre mandat.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : J'aurai quelques mots à dire sur chacun des membres sortants à la fin de la présente séance, mais je tiens à remercier la Lituanie de son importante contribution à nos travaux au cours des deux dernières années.

**M. Cherif** (Tchad) : Je remercie à mon tour l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi de son exposé exhaustif sur le travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le félicite pour son dévouement et son leadership.

La recrudescence du phénomène terroriste à l'échelle du monde, les cas allégués ou avérés d'utilisation d'armes chimiques dans certaines régions, et les tentatives de contrebande de matières nucléaires dans plusieurs pays sont autant de facteurs attestant le risque de voir les acteurs non étatiques se procurer des armes de destruction massive, leurs vecteurs et des éléments connexes. Cependant, fort heureusement, la résolution 1540 (2004), qui constitue la clef de voûte de l'architecture du régime de non-prolifération, permet d'atténuer ce risque et de prévenir l'acquisition, par les acteurs non étatiques, des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des éléments connexes. À cet égard, le Tchad salue les avancées notoires enregistrées dans la mise en œuvre de ladite résolution. Comme en témoigne le rapport du Président du Comité 1540, plus de 90 % des États ont fait rapport au Comité, qui a également finalisé la révision des mesures de mise en œuvre des 193 États Membres. En outre, les modalités de la

conduite de l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution précitée ont été aussi approuvées par le Comité, et un plan de travail comportant quatre thèmes a été élaboré et mis en cours d'exécution.

Malgré les avancées majeures susmentionnées, il reste encore du travail à faire en vue d'une mise en œuvre universelle de la résolution 1540 (2004). C'est pourquoi le Tchad encourage le Comité à renforcer sa collaboration avec les organisations internationales pertinentes. Aussi le Tchad encourage-t-il le Comité à sensibiliser et à impliquer les parlementaires qui ont la charge d'élaborer et d'adopter la législation nécessaire à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et se félicite à cet égard de la tenue prochaine, en Côte d'Ivoire en 2016, d'une conférence avec les parlementaires africains. De même, le Tchad salue les efforts de sensibilisation du Comité auprès de la société civile, ainsi que l'organisation d'un séminaire avec les représentants de l'industrie en Allemagne, dans le cadre du processus de Wiesbaden. Nous accueillons favorablement l'initiative de la République de Corée et de l'Inde, qui ont annoncé organiser des événements similaires en 2016, et les encourageons à le faire.

Le Comité doit davantage mettre à profit les organisations régionales et sous-régionales africaines, car nombre d'États n'ayant pas encore soumis leur premier rapport de mise en œuvre sont en Afrique. À cet égard, une coopération plus poussée avec l'Union africaine et ses communautés économiques régionales pourrait permettre de renforcer significativement l'élan de la mise en œuvre universelle de la résolution 1540 (2004).

Étant au terme de notre mandat au Conseil, et comme c'est probablement notre dernière réunion, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour remercier, au nom de toute ma délégation, tous les États membres du Conseil et le Secrétariat pour le soutien inestimable et la compréhension étendue dont nous avons bénéficié de leur part durant les deux années de notre présence au Conseil. Au cours de notre mandat, nous n'avons pas pu réaliser tout ce que nous aurions souhaité faire. Mais nous avons déployé, dans la mesure de nos possibilités, tous nos efforts pour apporter à l'œuvre collective notre modeste contribution. Nous avons essayé, autant que faire se peut, de contribuer, aux côtés des autres membres africains du Conseil, à faire entendre la voix encore difficilement audible de l'Afrique au sein de cet organe.

Nous sommes heureux d'avoir vécu cette belle expérience pour la première fois et allons certainement

en garder un très bon souvenir. Nous espérons que les membres africains entrants sauront, avec l'appui bienveillant de tous les membres du Conseil, maintenir et renforcer davantage cette nouvelle dynamique créée par les représentants du continent au sein du Conseil. L'Afrique, qui abrite plus de 70 % des opérations de paix des Nations Unies, peut et doit être impliquée dans la recherche de solutions aux crises qu'elle traverse. À cet égard, les vues de l'organisation continentale – l'Union africaine – sur les questions de paix et de sécurité doivent être impérativement prises en compte si l'on veut réellement aider l'Afrique.

Pour conclure, nous nous félicitons de l'esprit d'ouverture et de compréhension mutuelle qui a souvent permis aux membres du Conseil de travailler sur la base du consensus, et souhaitons que cet élan se consolide davantage. Je ne saurais terminer mon propos sans féliciter les membres entrants du Conseil – l'Égypte, le Japon, le Sénégal, l'Ukraine et l'Uruguay – pour leur brillante élection, et leur souhaiter plein succès dans leur mandat. Je voudrais également remercier et féliciter les membres sortants – le Chili, la Jordanie, la Lituanie et le Nigéria – pour leurs énormes contributions aux travaux du Conseil, et leur souhaiter bonne continuation dans leurs activités au sein d'autres organes des Nations Unies.

Enfin, je voudrais, ma chère collègue Samantha, vous féliciter, ainsi que toute votre équipe, pour le leadership et le brio avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil durant votre présidence pour le mois de décembre. Sur ce, je voudrais souhaiter à toutes et à tous un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2016.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je répondrai au représentant du Tchad tout à l'heure. Mais il a dit qu'il était important que le Conseil compte une voix africaine forte, et je tiens à lui dire que sa voix était très forte, portait très loin et parlait toujours en faveur de la dignité, et que cette voix va nous manquer. Nous espérons donc l'entendre à l'avenir.

**M. Van Bohemen** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous remercions à notre tour l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi, de l'Espagne, de l'exposé qu'il nous a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et nous le félicitons de l'énergie avec laquelle il a dirigé ce Comité très important.

La présente séance d'information intervient à un moment important pour la résolution 1540 (2004) – 10 ans

après son adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité –, et nous pensons indiqué de dire que des progrès satisfaisants ont été accomplis, d'autant que ladite résolution sert de fondement de taille aux divers instruments résultant d'un traité qui portent sur la question de la prolifération des armes de destruction massive. Ces 10 dernières années, les gouvernements ont pris acte de l'importance aussi bien des mesures nationales que de la coopération internationale pour assurer une prévention efficace de la prolifération des armes de destruction massive. Nous nous félicitons que plus de 90 % des États Membres de l'ONU aient volontairement présenté des rapports nationaux sur l'application de la résolution. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande est fière d'avoir appuyé les efforts visant à étendre la mise en œuvre de la résolution dans tout le Pacifique, où nous avons financé la contribution d'experts pour aider les États du Pacifique à honorer leurs engagements. Nous avons également apporté une assistance à la rédaction de lois relatives à la lutte contre le terrorisme.

Nous appuyons l'examen complet, par le Comité, de l'état de mise en œuvre de la résolution. L'heure est venue de faire le bilan des efforts que nous avons déployés au cours de la décennie écoulée et de déterminer comment améliorer l'application de la résolution pour étayer au mieux notre sécurité collective. Le Groupe d'experts a réuni une quantité impressionnante de données qui soulignent à quel point la mise en œuvre a été une réussite. Nous pouvons nous appuyer sur ces données pour mettre en lumière les tendances de la prolifération des armes de destruction massive et pour mieux identifier les risques. Nous félicitons les experts pour leur travail acharné et les encourageons à poursuivre leur dialogue et leurs échanges directs avec les États. Dans le même temps, nous sommes conscients du fardeau que les petits États, notamment les petits États insulaires en développement, doivent en conséquence supporter pour appliquer un cadre juridique aussi complexe. Nous sommes particulièrement désireux d'étudier des solutions pratiques, notamment pour les États qui ne produisent ni ne stockent les matières en question, tout en respectant le caractère juridiquement contraignant de la résolution 1540 (2004), et en étant conscients de l'importance de ne pas laisser de lacunes. Bref, la mise en œuvre de cette résolution constitue une lourde charge pour les petits pays ayant des administrations réduites. Nous tenons également à souligner combien il est important de travailler par l'intermédiaire des organisations régionales et sous-régionales, et nous

nous félicitons de la coopération du Groupe d'experts avec le Forum des îles du Pacifique à cet égard.

La Nouvelle-Zélande attend avec intérêt de collaborer de façon constructive avec d'autres membres du Conseil afin que l'examen complet puisse servir à actualiser et à renforcer l'application de la résolution 1540 (2004). Les horribles attaques chimiques perpétrées en Syrie ces deux dernières années n'ont montré que trop clairement que la menace que font peser les armes de destruction massive est tout aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'était il y a une décennie, voire plus. En fin de compte, ce n'est que grâce à l'élimination totale de ces armes, ainsi que par de strictes mesures de vérification continues mises en œuvre par tous les États Membres, que nous pourrons assurer notre sécurité collective.

**M<sup>me</sup> Kawar** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je souhaite remercier le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de l'Espagne, pour son exposé très complet. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts inlassables menés par l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi et son équipe à la tête du Comité, lequel a beaucoup accompli. Le Comité a été très actif ces derniers temps, ce qui coïncide avec l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) qui est en cours.

Les activités terroristes au Moyen-Orient, en Afrique, en Europe et ailleurs se sont intensifiées. Les organisations terroristes ont accès à des mécanismes complexes de planification et de mise en œuvre. Leur objectif est de tuer le plus grand nombre de civils et de faire le plus de destruction possible. Ce n'est là qu'un début; nous nous attendons au pire. Ces organisations ont de plus en plus de moyens militaires et financiers, et, dans certains pays, elles contrôlent d'immenses territoires, ce rend bien réel le danger que pose leur accès à des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques. C'est pourquoi, nous devons faire tout notre possible pour veiller à ce que les groupes terroristes n'aient pas accès à de telles armes ou aux moyens de les fabriquer. C'est une énorme responsabilité pour tous les pays; c'est pourquoi tous les pays doivent se conformer à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, pierre angulaire du régime de non-prolifération.

La Jordanie a fait des progrès tangibles pour ce qui est de la mise en œuvre de cette résolution. Nous avons adopté des lois et pris des mesures pour contrôler les exportations en vue d'empêcher la prolifération des

armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. Durant son mandat au Conseil de sécurité, œuvrant en étroite collaboration avec le Groupe d'experts, la Jordanie a présenté son troisième rapport national sur l'application de la résolution. Nous accueillons avec une grande satisfaction les informations fournies par M. Oyarzun Marchesi sur la mise en œuvre.

Je tiens également à mentionner l'atelier régional qui a eu lieu à Amman; il été organisé par le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et réuni 17 pays, les représentants des donateurs et 11 organisations internationales et régionales. Cet atelier a été l'occasion de procéder à un échange de vues, de déterminer les priorités et d'identifier les difficultés et les solutions rencontrées dans l'application de la résolution. Il a constitué un excellent exemple de coopération entre pays en termes de renforcement des capacités et d'assistance mutuelle, et a également donné une preuve supplémentaire de l'engagement pris par la Jordanie de mettre en œuvre cette résolution et de son appui au Comité. Nous espérons que le rôle d'assistance du Comité aux pays sera renforcé au cours des années à venir.

Il faut également intensifier la coopération avec les organisations régionales. Ces dernières doivent être encouragées à aider les États Membres. Certains pays n'ont pas les moyens d'appliquer la résolution en raison de problèmes de sécurité ou du manque de ressources. L'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) mené actuellement constitue une avancée importante, car il nous donne l'occasion de recueillir une grande quantité de données et d'informations qui aideront à renforcer les capacités des pays et à améliorer la mise en œuvre de la résolution. Nous appuyons ce processus et attendons avec intérêt de coopérer avec le Comité l'année prochaine. Nous prévoyons également de soutenir les efforts qu'il déploie pour inclure les milieux universitaires et des représentants d'autres organes.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Je ne vais pas dire que c'est la dernière séance du Conseil pour la Jordanie, parce qu'il n'y aura peut-être un vote. Je ne dirai pas non plus que j'ai essayé de représenter le monde arabe en parlant haut et fort car le Conseil a pu m'entendre sans que j'aie à lever la voix. Malheureusement, le monde arabe n'a cessé d'être présent au Conseil pour de mauvaises raisons, mais nous n'avons cessé de tenter de représenter notre région du monde avec passion et dévouement.

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, pour tout ce que vous avez fait, pour votre appui. Je tiens également à remercier tous mes collègues, les Représentants permanents ici présents, ceux qui partent et ceux qui restent, et notamment les membres permanents que nous reverrons au cours de l'année. Au nom de la Jordanie, je vous remercie très vivement.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Jordanie de sa déclaration, ainsi que de son leadership. Je ne connais pas de rôle plus difficile que celui d'être poussé et tiré dans autant de directions qu'elle l'a été. Elle a fait un travail remarquable avec une grande élégance, et en tenant toujours compte des personnes qui ne sont pas représentées dans cette salle. Cela a donc été un grand privilège pour tous ceux d'entre nous qui ont eu la possibilité de travailler avec elle. Nous la remercions.

**M. Sun Lei** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à remercier l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi, de son exposé. Nous apprécions l'énorme travail que lui et son équipe ont accompli.

Ces six derniers mois, les efforts conjoints du Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et le Groupe d'experts ont permis au Comité de mener à bien ses travaux de façon ordonnée sur des questions telles que la mise en œuvre de la résolution, la coopération internationale, ainsi que les programmes d'assistance et de communication. Le travail du Comité porte plus particulièrement sur la prochaine phase, à savoir l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). À cet égard, la Chine souhaite faire plusieurs remarques.

Premièrement, l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution doit porter sur les principales dispositions de la résolution et faire un plein usage des ressources et des outils dont dispose le Comité en vue de renforcer l'analyse de la mise en œuvre pour identifier à la fois les progrès accomplis et les maillons faibles et formuler des directives à l'intention des États Membres en vue de les sensibiliser davantage à la question de la non-prolifération et de renforcer leur capacité à prévenir la prolifération.

Deuxièmement, il importe de veiller à ce que l'idée directrice de la résolution soit bien comprise. Conformément à la résolution 1540 (2004), tous les États Membres doivent interdire aux acteurs non étatiques de fabriquer, d'acquérir, de se procurer, de transformer, mettre au point, de transporter, de transférer ou d'utiliser

des armes de destruction massive et leurs vecteurs, en particulier à des fins terroristes. L'examen complet du système doit reposer sur le mandat de base de la résolution et éviter d'élargir l'interprétation du champ d'application de la résolution ou d'introduire d'autres questions sensibles et complexes que ne relèvent pas déjà de son champ d'application.

Troisièmement, il est essentiel de tenir dûment compte des points de vue des États Membres et de garantir la transparence et l'ouverture du processus d'examen. La Chine a pris note du plan de travail élaboré par le Comité en vue de l'examen complet. Des consultations seront menées avec les Membres l'année prochaine. La Chine estime que le principe de transparence doit être respecté tout au long de ce processus, en recueillant et en prenant pleinement en compte les vues de tous les États Membres pour que le processus d'examen complet puisse aboutir aux résultats escomptés.

Quatrièmement, l'examen complet doit nous permettre d'améliorer effectivement le mécanisme d'assistance du Comité. Jusqu'à présent, le mécanisme d'assistance a été relativement utile, mais on peut encore le renforcer et l'améliorer. Des mesures ciblées doivent être prises dans le cadre de l'examen complet pour renforcer le rôle du Comité en matière d'assistance afin de répondre efficacement aux besoins des pays concernés dans ce domaine.

La Chine attache une grande importance au rôle important que jouent le Comité 1540 et son Groupe d'experts. La Chine a activement participé aux travaux du Comité d'une manière constructive. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités des pays de la région d'Asie-Pacifique et pour les aider à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), en septembre, la Chine a organisé une formation sur la résolution 1540 (2004) à l'intention des points de contact nationaux dans la région d'Asie-Pacifique. Cette formation a permis aux participants d'améliorer leurs connaissances s'agissant de la résolution 1540 (2004) et du contexte dans lequel elle s'inscrit, et a ainsi aidé les pays dans leurs efforts pour avancer dans la mise en œuvre de la résolution, au niveau national et entre les États. La Chine continuera à coopérer avec tous les pays pour contribuer aux efforts internationaux de non-prolifération.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi de sa direction exemplaire du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Comme il l'a indiqué dans son exposé, l'année

qui vient de s'écouler a été une année chargée pour cet important organe. Je voudrais également féliciter le Groupe des experts du Comité 1540 et le Bureau des affaires de désarmement pour leurs efforts inlassables à l'appui du Comité.

La résolution 1540 (2004) est un élément essentiel du dispositif mondial de non-prolifération. La menace que représente l'acquisition potentielle par des acteurs non étatiques, en particulier les terroristes, de matières destinées à la fabrication d'armes de destruction massive – chimiques, biologiques ou nucléaires – nous donne tous des cauchemars. En surveillant la mise en œuvre des obligations contraignantes imposées aux États au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour faire face à ce risque, le Comité remplit une fonction essentielle en matière de non-prolifération et ce faisant, joue un rôle important dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc juste que nous prenions le temps de procéder à un examen critique de l'état de mise en œuvre de cette résolution à l'échelle mondiale, ainsi que des travaux et des structures du Comité.

Le Royaume-Uni appuie l'examen complet, qui est déjà en cours, et attend avec intérêt la présentation au Conseil du rapport final sur cette question, d'ici la fin de l'année 2016. L'année à venir sera une année chargée pour le Comité. Je voudrais souligner brièvement trois points.

Premièrement, nous n'avons pas encore atteint l'universalité en matière de présentation de rapports, malgré un taux élevé pour ce qui est du respect de l'obligation de présentation des rapports. La présentation d'un premier rapport au Comité est le meilleur moyen pour un pays d'entamer un dialogue avec le Comité sur la mise en œuvre. Cela permet au Comité et à ses experts de mettre en évidence les lacunes et les risques potentiels et d'apporter leur aide en vue de contacts avec les fournisseurs d'assistance potentiels. La fourniture de compléments d'information et l'établissement des plans d'action nationaux de mise en œuvre sont un moyen utile de partager l'information et de promouvoir la mise en œuvre. Je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé par l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi aux États qui ne l'ont pas encore fait à soumettre un premier rapport sur la mise en œuvre. S'ils ne l'ont pas déjà fait, 2016 devrait être l'année au cours de laquelle ils s'y engagent.

Deuxièmement, la décision du Comité d'axer ses efforts sur la mise en œuvre au niveau régional porte déjà des fruits. La formation sur la résolution 1540 (2004),

qui a été organisée récemment en Chine à l'intention des pays de la région d'Asie-Pacifique a été couronnée de succès. Nous nous réjouissons à la perspective de l'organisation d'autres formations dans d'autres régions. Le Royaume-Uni a eu le privilège d'apporter son appui en vue de l'organisation, en septembre, d'un atelier régional en Afrique de l'Est à l'intention des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de favoriser la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Les nouvelles ressources en personnel mises à disposition par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation des États américains constituent un autre pas important en matière de coopération. Les pays d'une même région ont souvent des similarités géographiques et politiques s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Par conséquent, adopter une démarche régionale pour ce qui est également de l'assistance et de la formation dans le cadre de cette résolution peut nous permettre d'améliorer notre sécurité globale face aux risques de prolifération.

Enfin, le Comité doit poursuivre activement ses efforts de sensibilisation. La résolution 1540 (2004) est une résolution à caractère technique qui couvre tout un éventail de domaines spécialisés. Le Comité doit rester en contact avec les communautés d'experts dans les disciplines scientifiques concernées, y compris les milieux universitaires, législatifs et de l'industrie. Comme toujours, des perspectives nouvelles et fraîches sur de vieux problèmes est un moyen très utile pour le Conseil de sécurité d'améliorer son action. Des contacts directs avec les États sont également de la plus haute importance. Nous invitons tous les États Membres de l'ONU à étudier comment l'examen complet peut permettre de renforcer les travaux du Comité, notamment par le contrôle de la mise en œuvre, le rapprochement des demandes et d'offres d'assistance et la sensibilisation. Nous attendons avec intérêt les séances publiques que l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi compte organiser pour faciliter ce dialogue.

Pour terminer, le Royaume-Uni est engagé en faveur du programme préventif mis en place au titre de la résolution 1540 (2004). Les mesures qui sont prises aujourd'hui par les États concernant les matières destinées à la fabrication d'armes de destruction massive, le financement et le contrôle des exportations, permettront de réduire directement le risque posé par l'acquisition de ces matières par des acteurs non étatiques. Au fur et à mesure que la menace posée par ces acteurs non étatiques évolue, nous devons continuer à œuvrer

de concert pour renforcer notre sécurité collective par l'intermédiaire de comités comme celui-ci.

Finalement, puisque nous sommes tous en train de faire des discours d'adieu, je voudrais prendre quelques instants pour remercier le Tchad, le Chili, la Jordanie, la Lituanie et le Nigéria, cinq membres non permanents très compétents. Personnellement, je penserai toujours à eux comme des membres permanents, car ils étaient là lorsque je suis arrivé pour la première fois au Conseil. J'espère que nous allons voter demain, mais j'espère également que nous n'aurons pas à intervenir à titre d'explication de vote, que nous serons tous très satisfaits du texte, de manière que personne n'aura rien à expliquer.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : L'espoir fait vivre au Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Adnin** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi, de l'Espagne, de son exposé en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Je le félicite, ainsi que son équipe, pour la compétence et le dévouement dont ils ont fait preuve pour faire progresser le Comité et ses travaux. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer l'engagement et l'appui sans faille du Groupe d'experts indéfectible au Comité, ainsi que leur coopération avec celui-ci, en vue de la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004).

La Malaisie réaffirme son opinion selon laquelle la résolution 1540 (2004) et sa mise en œuvre effective demeurent un élément clef du dispositif mondial de lutte contre le danger posé par la menace de la prolifération des armes de destruction massive. Nous demeurons convaincus que la mise en place de mesures et de systèmes de prévention efficaces pour faire face au risque de prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques est une responsabilité collective qui incombe à tous les États Membres, qui doivent prendre l'initiative à cette fin. À cet égard, nous notons avec satisfaction que le Comité a enregistré une augmentation en ce qui concerne les mesures prises par les États Membres pour se conformer aux dispositions de la résolution. Nous notons également avec satisfaction que trois des 17 États qui n'avaient pas présenté de rapport ont présenté leur premier rapport en 2015, à la suite de contacts étroits et soutenus menés par le Comité et son Président. Nous estimons qu'il s'agit d'une évolution positive, et nous encourageons le Comité à poursuivre ses contacts avec les autres États, en vue de parvenir à une présentation universelle de rapports.

Nous partageons les préoccupations exprimées par le Président dans son exposé, à savoir que le régime actuel mis en place par la résolution 1540 (2004) ne prévoit pas suffisamment de mesures pour faire face aux allégations de possession d'armes de destruction massive et de technologies connexes par des acteurs non étatiques, en particulier les terroristes et les groupes extrémistes violents armés. Nous sommes d'avis que la menace posée par ces groupes est bien réelle. Il est donc nécessaire de recentrer notre attention sur cette question si nous voulons que le régime créé par la résolution 1540 (2004) reste pertinent et efficace. Selon nous, il vaut la peine d'étudier la possibilité d'intégrer les travaux du Comité dans les travaux et activités des organes subsidiaires compétents du Conseil. Les difficultés rencontrées pour apparier les demandes d'assistance à la mise en œuvre et les prestataires de services possibles constituent un autre problème souligné par le Président. Compte tenu des limitations et des différentes capacités des prestataires de services agréés, nous aimerions qu'il y ait des stratégies de collaboration avec les parties prenantes afin de remédier aux carences du système actuel de manière efficace et rationnelle.

La Malaisie félicite le Comité de sa collaboration et sa coopération continues avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques. En outre, nous saluons et appuyons les efforts de communication déployés par le Comité auprès de l'Organisation mondiale des douanes, INTERPOL et le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux. Selon nous, cette collaboration permet d'instaurer une meilleure compréhension entre toutes les parties concernées et, à terme, conduira à une mise en œuvre plus efficace et plus adaptée de cette résolution.

Dans ce contexte, la Malaisie se félicite également de la tenue de la quatrième Conférence du Processus de Wiesbaden sur le thème « Moyens d'associer le secteur privé aux contrôles commerciaux stratégiques : recommandations relatives à des approches efficaces en vue de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) », qui s'est tenue les 19 et 20 novembre en Allemagne. Pour ce qui est de l'avenir, nous pensons qu'il est possible d'élargir encore ce type de collaboration intersectorielle, y compris avec des parlementaires et des universitaires, entre autres.

En ce qui concerne l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), la Malaisie

continuera d'apporter son appui et de travailler aux côtés des autres membres du Comité et du Groupe d'experts pour appliquer le plan de travail de l'examen. Nous attendons avec intérêt les prochaines consultations avec les États Membres et espérons que ces échanges permettront de dégager un consensus sur la façon d'entreprendre les activités relatives à l'examen au cours de l'année à venir.

Les 15 et 16 juin, en sa qualité de Président en exercice de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Malaisie a organisé la septième réunion intersessions du Forum régional de l'ASEAN sur la non-prolifération et le désarmement. La réunion a permis de mieux faire connaître le régime créé par la résolution 1540(2004) et son application effective, ainsi que les travaux du Comité 1540 et de son Groupe d'experts dans ce domaine. Entre autres résultats, les participants ont réaffirmé leur engagement à compléter et à renforcer l'architecture internationale de non-prolifération aux niveaux régional et sous-régional. Nous félicitons le Groupe d'experts du Comité du rôle déterminant qu'il a joué pour assurer le succès de la réunion.

Pour terminer, la Malaisie est fermement convaincue que l'application intégrale et effective de la résolution 1540 (2004) aux niveaux national, régional et international reste un rempart essentiel contre la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive. Son efficacité dépend également, dans une certaine mesure, des progrès réalisés dans le cadre d'autres processus internationaux d'élaboration des politiques. Dans ce contexte, les résultats décevants de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 ne doivent pas entraver les progrès dans la mise en œuvre effective du régime créé par la résolution 1540 (2004) ni, plus généralement, le renforcement des capacités en vue de réduire la menace posée par les armes de destruction massive.

**M. Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi de son exposé sur les travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004), qu'il préside avec beaucoup d'efficacité et de dévouement.

La présente réunion d'information est particulièrement importante, puisqu'elle aborde la question de l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Il s'agit du deuxième

examen de ce type depuis son adoption, et il se déroule à un moment où les efforts que les États peuvent déployer et les mesures qu'ils peuvent prendre pour empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive sont plus importants que jamais.

Le Venezuela attache une grande importance à l'action que mène la communauté internationale pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous affirmons notre pleine détermination à renforcer le régime international applicable à ces matériels, conformément aux obligations qui découlent des instruments juridiquement contraignants et par le biais des mesures et des contrôles que les États peuvent adopter, à titre volontaire, pour faire face à cette grave menace. Comme le Président du Comité l'a indiqué dans son rapport, la violence extrémiste perpétrée par des terroristes en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord s'est aggravée. C'est pourquoi, dans les circonstances actuelles, il est d'autant plus important de coordonner étroitement les mesures prises aux niveaux national, sous-régional, régional et international afin d'opposer une réponse globale plus forte à ce défi grave et à cette menace qui pèse sur la sécurité internationale. Il est également indispensable de coordonner les mesures et les contrôles que les États peuvent adopter, à titre volontaire, pour faire face à cette grave menace.

Mon pays réaffirme son rejet catégorique de tous les actes de terrorisme sous quelque forme que ce soit, pour quelque raison que ce soit, quel que soit le lieu où ils sont commis et quel qu'en soit l'auteur. Ils constituent une violation flagrante du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Dans ce contexte, l'utilisation d'agents chimiques toxiques par l'État islamique d'Iraq et du Levant en Iraq et en Syrie souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour empêcher les groupes terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté sur le fait que l'élimination des armes de destruction massive est la façon la plus efficace d'empêcher les groupes terroristes d'acquérir ce type d'armes. Nous lançons un appel aux États dotés de l'arme nucléaire pour qu'ils mènent de bonne foi des négociations visant à éliminer ces arsenaux dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le Venezuela est pleinement attaché au processus d'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Nous prendrons une part active à toutes les étapes de l'examen. Son objectif est de

faire en sorte que le plus grand nombre possible d'États adoptent, sur une base volontaire, le plus grand nombre de mesures et de moyens de contrôle afin d'éviter que des acteurs non étatiques n'acquière des matières, vecteurs ou financements en vue de produire, échanger, transporter, utiliser ou menacer d'utiliser des armes de destruction massive. Pour ce faire, le Comité devra optimiser sa communication, ainsi que l'assistance et les conseils qu'il offre à tous les États Membres, l'accent étant mis en particulier sur les pays qui ont besoin d'un appui plus important. Nous saluons le travail réalisé par le Président du Comité avec le soutien du Groupe d'experts.

Pour terminer, nous réaffirmons notre plein attachement et notre appui total à l'action menée par le Comité dans le cadre de l'application de la résolution 1540 (2004) en vue d'empêcher les groupes terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, grâce à la coopération entre les États Membres et avec l'appui des organisations internationales compétentes.

**M. Bertoux** (France) : Je remercie l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi pour le rapport très complet qu'il vient de faire sur les activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) pendant le dernier trimestre, et pour ses réflexions.

La prolifération des armes radiologiques, biologiques, chimiques et nucléaires, et le risque qu'elles tombent entre les mains de terroristes constituent des dangers bien réels, que l'Ambassadeur a très justement rappelés. En effet, les crimes de Daech en Syrie et en Iraq, qui semblent aujourd'hui sans limites, ne nous permettent plus d'écarter, hélas, une telle éventualité.

L'adoption de la résolution 1540 (2004) il y a 11 ans a marqué une étape décisive dans la prévention de ces dangers, en exigeant, par une résolution adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, que les États prennent des mesures concrètes afin d'empêcher que de telles armes ne tombent entre les mains de terroristes. La mise sur pied du Comité 1540 a depuis permis d'assurer un suivi continu de la mise en œuvre de la résolution et d'encourager la coopération entre États Membres dans cette lutte. Depuis 11 ans, nous constatons des progrès indéniables dans la mise en œuvre de cette résolution.

Tout d'abord, une large majorité d'États Membres a adopté des mesures visant à transposer dans leur droit national les dispositions de la résolution, et ont informé le Comité de ces mesures par un rapport de

mise en œuvre. Je souhaite rendre hommage au Groupe d'experts, dont le travail d'analyse et de sensibilisation est indispensable à l'action du Comité.

Deuxièmement, aujourd'hui on note que de plus en plus d'organisations internationales, régionales et sous-régionales ont adopté des stratégies pour mettre en œuvre et pour promouvoir les dispositions de la résolution. L'Union européenne, pour prendre un exemple, s'est engagée dans la promotion de la mise en œuvre de la résolution dès 2004; et cet engagement a été renouvelé en juillet 2013 par le Conseil des affaires étrangères, qui a adopté une décision sur la résolution 1540 (2004) allouant 1,5 million d'euros aux efforts régionaux en soutien à l'application de ses dispositions.

En dépit des succès indéniables des 11 dernières années, beaucoup reste encore à faire. Face aux technologies émergentes que des terroristes pourraient mettre à profit, tous les États Membres doivent encore renforcer leurs contrôles aux exportations ainsi qu'aux frontières, prévenir et réprimer le financement de la prolifération des armes de destruction massive, et sécuriser au maximum les biens et matériels sensibles sur leur territoire. L'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution, que vient d'entreprendre le Comité 1540 conformément à la résolution 1977 (2011), devra répondre à ces défis.

Comme je l'ai déjà évoqué, les premiers éléments d'analyse du Groupe d'experts sur les mesures prises par les États membres en application de la résolution 1540 (2004) démontrent une meilleure mise en œuvre des dispositions de la résolution, ce qui est très positif. Pour autant, cette mise œuvre reste inégale selon les régions et selon le type de mesures. Et nous espérons que l'examen permettra d'identifier des domaines prioritaires d'action sur lesquels le Comité pourra concentrer ses efforts.

Sur les questions d'assistance, je souhaite ici assurer le Conseil de l'engagement de ma délégation, qui assure les fonctions de coordination du groupe de travail sur ce sujet, afin d'améliorer l'efficacité du mécanisme d'assistance.

Je ne voudrais pas clore mon intervention sans préciser que la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et contre le risque qu'elles ne tombent entre les mains de terroristes est également menée dans d'autres enceintes. Le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui doit avoir lieu à Washington au printemps 2016, doit nous permettre de consolider les acquis de ce processus lancé en 2010. Nous nous y

sommes engagés avec détermination, notamment sur la question de la sécurisation des sources radioactives de haute intensité, alors que les conséquences d'un vol pourraient se révéler très graves.

La seconde Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), programmée pour décembre 2016, contribuera à la définition du prochain Plan d'action sur la sécurité nucléaire de l'AIEA pour 2018-2021, et elle participera elle aussi au renforcement de la sécurisation des sources radioactives. Nous devons viser une participation ministérielle aussi large que possible pour assurer le succès de cette conférence importante.

Encore une fois, le risque est réel, et la mobilisation de toutes les énergies de la communauté internationale est nécessaire pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et empêcher qu'elles ne tombent entre les mains de terroristes.

Enfin, ma délégation se joint par anticipation aux mots que vous allez prononcer, Madame la Présidente, pour les membres sortants du Conseil. Ce fut pour nous un plaisir et un privilège de travailler avec le Chili, la Jordanie, la Lituanie, le Nigéria et le Tchad – que je liste dans l'ordre alphabétique français. Nous aurons vécu ensemble deux années particulièrement intenses au cours desquelles leur contribution, à tous les cinq, aura clairement marqué l'histoire de cette institution vénérable mais toujours active, voire parfois hyperactive. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

**M<sup>me</sup> Ogwu** (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, de son exposé et le féliciter de son leadership efficace.

L'adoption de la résolution 1540 (2004), il y a presque 11 ans, a signalé que le Conseil de sécurité était déterminé à riposter de façon robuste à la menace que la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs pose à la paix et à la sécurité internationales. En tant que deuxième résolution du Conseil de sécurité à invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en dehors d'un contexte spécifique à un pays, la résolution 1540 (2004) a été décrite fort à propos comme venant combler une lacune en droit international afin de faire face au risque inacceptable que des acteurs non étatiques obtiennent ou utilisent des armes de destruction massive. Certes,

les trois principaux traités sur les armes nucléaires, chimiques et biologiques traitent de la prolifération, mais il est évident qu'ils n'ont pas tenu compte de la possibilité que de telles armes tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. D'où l'importance de la résolution 1540 (2004), qui est ainsi venue compléter les traités sur les armes de destruction massive.

Aujourd'hui, nous réalisons que du fait de l'apparition de groupes extrémistes, il est devenu nécessaire que la communauté internationale fasse le point de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et comble les lacunes que les groupes terroristes pourraient exploiter pour obtenir et utiliser des armes de destruction massive. Comme le Président du Comité 1540 l'a si bien souligné dans son exposé, aucun État n'est prémuni contre la menace et les conséquences d'une attaque à l'arme de destruction massive par les groupes terroristes. Cela devrait nous servir de piqure de rappel afin nous affrontions vigoureusement l'un des défis majeurs à la sécurité du siècle. Relever ce défi et d'autres impliquant des menaces à la paix et à la sécurité internationales requiert que nous renforçons l'application de la résolution 1540 (2004).

Nous saluons l'engagement du Comité 1540 dans des partenariats régionaux et dans des activités de sensibilisation, notamment sa collaboration avec l'Union africaine, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, INTERPOL, le Groupe d'action financière et d'autres acteurs pertinents. Nous félicitons le Comité d'avoir adopté une approche originale pour renforcer son assistance aux États qui ont des difficultés à remplir leurs obligations au titre de la résolution 1540 (2004). Nous espérons que cela donnera des résultats positifs en vue de promouvoir l'application de la résolution.

L'introduction de cours de formation pour les points de contact nationaux pour le Comité 1540 est une innovation hautement louable. Selon l'exposé du Président du Comité, ces cours ont contribué à une meilleure compréhension des obligations des États Membres au titre de la résolution 1540 (2004). Nous remercions la Chine d'avoir organisé, en septembre, un cours de formation à l'intention des points de contact nationaux du Comité 1540 de la région Asie-Pacifique. Nous remercions aussi le Chili, qui a offert d'organiser la formation pour les pays d'Amérique latine en 2016.

La création de zones exemptes d'armes de destruction massive dans le monde est, à notre avis, un

puissant instrument servant à empêcher la prolifération verticale et horizontale des armes de destruction massive. Une avancée dans ce sens promouvrait la transparence en matière de non-prolifération – deuxième pilier du Traité sur la non-prolifération nucléaire. Le Nigéria continuera d'appuyer les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes de destruction massive, comme nous l'avons fait à Pelindaba, dans les régions de la planète où elles n'existent pas.

Pour relever les défis d'aujourd'hui, nous devons adopter une approche proactive qui débouche sur une stratégie à long terme visant à empêcher toute possibilité d'acquisition et d'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques par des acteurs non étatiques. Nous devons rester particulièrement vigilants s'agissant des faits susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales. Les États Membres doivent rester informés et saisis des questions qui se font jour ainsi qu'attachés à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

Alors que nous nous apprêtons à quitter cette salle, me vient à l'esprit la métaphore de Shakespeare dans sa pièce de théâtre intitulée *Comme il vous plaira*. Dans le monologue, il dit que le monde entier est un théâtre, et les hommes et les femmes ne sont que des acteurs; ils ont leurs entrées et leurs sorties; et chacun, dans le cours de sa vie, joue différents rôles. Je crois, alors que nous quittons collectivement le Conseil, que les cinq pays sortants ont effectivement fait leur part. Je crois que l'équipe du Nigéria a joué sa part, non sans l'appui de tous les États Membres autour de cette table. Nous espérons que nos collègues des cinq pays entrants bénéficieront du même niveau d'appui – les nouveaux acteurs qui vont entrer en scène, les nouveaux acteurs de la troupe du Conseil de sécurité – l'Égypte, le Japon, le Sénégal, l'Ukraine et l'Uruguay.

Dans un monde de plus en plus perturbé par les conflits, le Conseil de sécurité est l'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et le reste du monde se tourne vers ces 15 voix qui sont censées être celles de la raison. Le monde a trouvé dans cette salle son point d'ancrage. C'est pourquoi je veux croire que le Conseil est un orchestre qui s'efforce en tout temps de jouer une symphonie. Libre à nous d'imaginer qui est l'auteur de la symphonie, mais celle-ci doit être jouée pour atténuer les souffrances de si nombreuses personnes qui vivent dans des conditions humanitaires catastrophiques, ont quitté leur foyer sans destination précise et n'ont même

plus un lit pour se reposer ou de quoi se nourrir. Ces personnes se tournent vers le Conseil. Je prie pour que nous fournissions toujours au monde les secours dont il a besoin.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Nigéria du dynamisme avec lequel elle a participé aux activités du Conseil de sécurité. Je tiens à souligner que depuis deux ans que je représente mon pays au Conseil, j'ai remarqué que quand M<sup>me</sup> Ogwu prend la parole, les autres délégués interrompent ce qu'ils font et l'écoutent. J'aimerais avoir cet avantage. Je commencerai peut-être par manger ce qu'elle mange et boire ce qu'elle boit. Elle dégage une grande sagesse, tout comme son équipe et ses collègues. Je m'estime extrêmement privilégiée. Je reviendrai sur le Nigéria en fin de séance.

**M. Safronkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie remercie le Représentant permanent de l'Espagne, M. Román Oyarzun Marchesi, de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Nous tenons à le remercier personnellement, ainsi que toute l'équipe espagnole, de la réussite et du dévouement avec lesquels ils ont dirigé cet organe subsidiaire difficile du Conseil tout au long de l'année. Nous espérons maintenir une coopération fructueuse à l'avenir.

Nous tenons à souligner l'importance et l'utilité des travaux du Groupe d'experts et de son coordonnateur, M. Terence Taylor, qui fournissent un appui quotidien important au Comité. Cette année, le Comité a organisé d'importants événements de sensibilisation. Ces événements, notamment la session de formation organisée à l'intention des points de contact du Comité 1540 dans la région d'Asie et du Pacifique et la coopération établie avec l'Union africaine en vue de recruter des prestataires d'assistance technique pour les États africains, contribueront à la mise en œuvre effective des dispositions de la résolution 1540 (2004). Il est fondamental que le Comité 1540 soit en mesure de jouer le rôle de coordonnateur central des efforts consacrés à la mise en œuvre de la résolution et de déterminer les objectifs de cette assistance.

Il ne fait aucun doute que l'objectif principal de cet organe subsidiaire du Conseil en 2015 était de préparer l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). L'objectif de cet examen est d'identifier les lacunes existantes en matière de collecte, de traitement et de dissémination de l'information, d'améliorer la prévisibilité et de renforcer

la nature systématique des activités, de promouvoir la coordination au sein du Groupe d'experts et de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité des travaux du Comité. En coopération avec les États Membres et les organismes internationaux spécialisés, nous avons défini les modalités de l'organisation de l'examen. À cet égard, nous espérons que toutes les tâches nécessaires seront entreprises et accomplies efficacement et en temps voulu.

La résolution 1540 (2004), qui a été élaborée en 2004 par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, est le principal document international universel relatif aux armes de destruction massive et à la non-prolifération. Elle oblige tous les pays à mettre en place des systèmes nationaux efficaces de contrôle pour empêcher que des armes de destruction massive, leurs vecteurs et les matières connexes ne soient acquis par des entités non étatiques. Ceci est crucial compte tenu des nombreux conflits régionaux qui sont exploités par un grand nombre d'organisations terroristes pour servir leurs objectifs personnels en vue de se procurer des armes de destruction massive. Cela a notamment été confirmé par les problèmes que pose l'État islamique au monde entier, mais aussi par les problèmes que posent d'autres organisations terroristes en Syrie et en Iraq.

Nous nous opposons aux tentatives visant à diminuer le rôle central du Comité ou à transférer une partie de ses fonctions à des structures régionales et non spécialisées, au secteur privé et à des organisations non gouvernementales. Nous estimons qu'il faut déterminer clairement les domaines dans lesquels ces structures peuvent contribuer concrètement à la réalisation des objectifs de la résolution 1540 (2004), mais nous tenons à souligner que c'est aux États qu'incombe la responsabilité internationale et juridique de la mise en œuvre de cette importante résolution du Conseil de sécurité.

De notre côté, nous prévoyons de continuer à participer activement aux travaux du Comité. Nous comptons sur la coopération constructive et fructueuse de tous les partenaires aux fins de la pleine mise en œuvre des dispositions de la résolution 1540 (2004), qui permettra d'éviter que des entités non étatiques se procurent des armes de destruction massive et leurs vecteurs. À la lumière de la recrudescence de la menace terroriste et du risque que des substances toxiques et d'autres armes de destruction massive se retrouvent entre les mains de structures non étatiques, les

objectifs énoncés dans la résolution sont plus pertinents que jamais.

Je souhaite, pour terminer, exprimer notre gratitude aux Représentants permanents du Nigéria, de la Jordanie, de la Lituanie, du Chili et du Tchad.

**M. Gimolieca** (Angola) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi de son exposé, qui contient des informations utiles.

À l'instar des autres délégations, nous sommes préoccupés par la possibilité que des acteurs non étatiques puissent fabriquer, acquérir, posséder, mettre au point, transporter, transférer ou utiliser des armes de destruction massive et leurs vecteurs, en particulier à des fins terroristes. Nous approuvons donc l'idée communiquée dans l'exposé, à savoir que le monde doit prévenir un attentat terroriste inopiné, en particulier s'il implique l'emploi d'armes de destruction massive.

En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Angola réitère sa volonté d'œuvrer avec le Comité à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

**M. Barros Melet** (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili tient à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance publique consacrée à l'examen de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Nous saluons le travail accompli par l'Ambassadeur de l'Espagne au sein des comités du Conseil de sécurité contre la prolifération.

La résolution 1540 (2004) a marqué une avancée importante, et mon pays a participé à son élaboration durant son précédent mandat au Conseil de sécurité. Nous attachons de l'importance au fait qu'en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, cette résolution vise à empêcher que des armes nucléaires, chimiques et biologiques se retrouvent entre les mains d'acteurs non étatiques. Près de 12 ans plus tard, cette menace reste très présente, et l'idée même que des acteurs non étatiques se procurent des armes de destruction massive est une source de profonde préoccupation. Durant cette période, nous sommes parvenus à sensibiliser la communauté internationale à la menace terroriste et aux graves dangers que pose la prolifération des armes de destruction massive, ce qui facilite la mise en œuvre, l'assistance et la coopération.

Si la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) a progressé, il reste beaucoup à faire, et nous devons tirer profit de l'occasion politique qui se présentera en 2016,

à savoir l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) prévu par le paragraphe 3 de la résolution 1977 (2011). La résolution demande la même chose à tous les États, mais aucun n'est semblable à un autre. Il faut donc nous atteler à combler cette brèche. D'un autre côté, nombre de pays rendent compte des mesures qu'ils ont adoptées, mais nous savons que l'adoption de mesures n'implique pas nécessairement la mise en œuvre correspondante. Ce sont là des thèmes que l'examen complet devrait aborder.

Le défi que la résolution se proposait de relever a changé. Le Conseil doit déterminer, dans le cadre de l'examen complet, s'il convient ou non de confier au Comité et à son groupe d'experts, par exemple, un nouveau mandat qui leur laisserait davantage de souplesse pour agir de manière plus proactive. De fait, l'analyse préliminaire du résultat des matrices révèle une application disparate de la résolution 1540 (2004) dans les divers groupes régionaux, ce qui rend nécessaire un rôle plus flexible et plus dynamique, qui intègre une approche régionale en matière d'assistance et de coopération. Il convient d'aborder également le financement de la prolifération, un domaine dans lequel il reste encore beaucoup à faire.

En 2016, mon pays accueillera un stage de formation pour les points de contact de la région; nous entreprendrons l'élaboration d'un plan d'action national volontaire, ainsi qu'une évaluation par les pairs avec la Colombie. Récemment, nous avons également coordonné la réalisation d'une retraite du Groupe de travail I sur le suivi et l'application au plan national. Notre engagement à cet égard découle du fait que tout ce que chaque État Membre fait ou refuse de faire est susceptible d'avoir des répercussions sur la sécurité collective.

Puisque le Chili quitte dans les prochains jours son siège de membre non permanent du Conseil de sécurité, qu'il a occupé pendant la période 2014-2015, je voudrais remercier tous ceux qui nous ont accompagnés dans nos efforts pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales – mes collègues Représentants permanents et leurs équipes, ainsi que tout le système, mais tout particulièrement le Secrétariat et les fonctionnaires de la Division des affaires du Conseil de sécurité et les interprètes, ainsi que la société civile qui nous a fait part de ses perspectives depuis le terrain.

Cela étant dit, nous devons continuer à faire progresser l'efficacité du Conseil, ainsi que sa transparence et sa cohérence, et nous pensons avoir contribué à certains accomplissements qui vont dans

ce sens, comme le Code de conduite et la déclaration visant à éviter l'utilisation du droit de veto, ou la récente lettre conjointe des Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour lancer le processus de nomination du prochain Secrétaire général. Nous espérons que cette transparence continuera à se refléter dans les séances récapitulatives officielles, en salle du Conseil, car elles permettent aux Membres de participer sur un pied d'égalité et d'enregistrer leurs interventions; elles peuvent être accompagnées d'une séance officieuse de la Présidence pour assurer une information interactive sur sa direction des travaux.

Nous espérons que le Conseil continuera de renforcer l'attention qu'il accorde à la protection des civils et des populations les plus vulnérables, ainsi qu'à la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures, et qu'il poursuivra ses efforts pour éliminer l'emploi et le recrutement d'enfants, avec l'appui des pays qui fournissent des contingents – tout cela sous l'angle de la contribution qu'un développement sans exclusive apporte au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les situations critiques à l'ordre du jour du Conseil exigent des efforts supplémentaires qui permettent de réagir à temps aux nécessités signalées et aux abus et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en garantissant la lutte contre l'impunité et la promotion de la réconciliation dans les situations dont nous sommes saisis.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Chili du leadership dont il a fait montre au sein du Conseil ces deux dernières années, sur nombre de questions.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis, au sujet du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Je remercie une fois encore l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi de son exposé riche d'informations, de l'engagement profond et personnel qu'il a montré sur cet ensemble de questions et de son leadership à une période où le Comité 1540 est prié d'en faire davantage et où nous sommes tous invités à unir nos efforts pour veiller à ce que le Comité reçoive tout l'appui dont il a besoin en matière d'exécution et d'application.

Rares sont les domaines ayant une pertinence plus immédiate et plus directe pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales que les efforts déployés par les États Membres pour empêcher les acteurs

non étatiques d'acquérir et d'utiliser des armes de destruction massive (ADM). Les attaques terroristes qui sont survenues à travers le monde récemment ont montré sans ambiguïté que les groupes extrémistes violents étaient prêts à infliger des souffrances massives. Ces attaques soulignent pourquoi il est indispensable que la communauté internationale fasse en sorte de maintenir les armes de destruction massive hors de leur portée.

Nous avons accompli des progrès importants depuis que la résolution 1540 (2004) a été adoptée en 2004. Quelque 174 pays, soit 90 % des États Membres, ont rendu compte des mesures qu'ils ont entreprises pour appliquer la résolution. Mais je convient tout à fait avec les autres membres du Conseil et avec l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi que, compte tenu des enjeux humains et de l'intention malveillante avérée de nombre d'acteurs non étatiques, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant, nous devons faire plus. La résolution 1540 (2004) est dotée d'un mandat mondial, adossé à des obligations en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cependant, le Comité n'a pas encore eu à recourir à de telles mesures pour atteindre ses objectifs. En revanche, il a ouvert le dialogue avec les États Membres et a progressivement renforcé l'appui à un climat international de non-prolifération grâce à la coopération.

Au Conseil de sécurité, où les luttes intestines politiques font trop souvent entrave au consensus, le Comité 1540 montre ce qui peut être obtenu lorsque ces divergences sont mises de côté. Le Comité est en général uni sur les questions clefs et réalise un travail d'équipe pour s'acquitter efficacement de son mandat. Sous la direction de l'Espagne, cette année, le Comité 1540 a accompli des avancées significatives pour promouvoir l'application intégrale de la résolution. Pour la première fois depuis 2010, le Comité a réalisé une évaluation de tous les États Membres s'agissant de leur mise en œuvre de la résolution. Il s'agissait d'un effort intense et hautement technique. Le suivi et la responsabilisation qui en découlent permettent à la communauté internationale de mesurer les progrès accomplis pour combattre la prolifération des ADM et de leurs vecteurs, et d'identifier les secteurs dans lesquels nous n'obtenons pas les résultats escomptés – ceux auxquels, comme l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi l'a noté, nous devons accorder la plus grande attention.

En outre, le Comité a réalisé des progrès importants pour améliorer la transparence. Il publiera bientôt en ligne l'ensemble des données dont il dispose

sur le respect, par les États Membres, de leurs obligations en matière de non-prolifération, et créera ainsi l'un des meilleurs réservoirs d'informations au monde accessibles par le public sur la question. Là encore, c'est indispensable pour promouvoir la responsabilisation et les améliorations. Le Comité recourt de plus en plus aux réseaux sociaux et aux annonces d'intérêt public, ce qui permet non seulement au public d'être mieux informé, mais également aux acteurs clés, comme les parlementaires et les partenaires de la société civile, d'aider le Comité à atteindre ses objectifs. Sous la direction de l'Espagne, le Comité 1540 a élaboré et lancé l'exécution de son plan concernant la réalisation d'un deuxième examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Nous comptons sur une solide participation de tous les États et des organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, de la société civile et de l'industrie à ce processus.

Les États-Unis encouragent l'examen à formuler des recommandations s'agissant, entre autres, de combler les écarts d'application persistants dans les secteurs de la biosécurité, de la sécurité chimique, des contrôles à l'exportation et du financement de la prolifération; de faire en sorte que l'établissement national de rapports et la surveillance du Comité gagnent en régularité et en robustesse; et d'améliorer le processus d'assistance de manière que davantage d'États puissent appliquer la résolution. J'ai entendu dire que nombre d'États se plaignent de n'avoir pas pu obtenir d'assistance pour régler les problèmes qu'ils rencontrent pour établir leur rapport. En outre, nous devons mettre au point des mécanismes plus adaptés pour permettre au Comité et aux États Membres d'avoir des échanges plus efficaces avec les parlementaires, les universitaires, les experts de l'industrie et les membres de la société civile, en matière de lutte contre la prolifération des ADM, notamment en faveur d'acteurs non étatiques, et pour permettre au Comité de s'acquitter de son mandat avec plus d'efficacité et d'efficience, en particulier en identifiant les tâches que le Comité doit accomplir en priorité avant la fin de son mandat actuel, en 2021.

Depuis la dernière séance d'information au Conseil sur la non-prolifération, en juin (voir S/PV.7469), les États-Unis ont continué de consolider leurs efforts pour lutter contre la prolifération en ratifiant quatre instruments internationaux importants en matière de non-prolifération : la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire

et deux Protocoles à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime. Comme cela a été indiqué, les États-Unis organiseront également le quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire, qui commencera le 31 mars 2016, pour promouvoir les mesures mondiales visant à sécuriser les matières et les installations nucléaires. En s'acquittant des obligations découlant dans la résolution, chaque Gouvernement peut contribuer énormément à réduire la vulnérabilité de toute la communauté internationale face à cette menace.

Les États-Unis attendent avec intérêt de continuer à collaborer étroitement avec leurs collègues, alliés et partenaires et avec tous les membres du Comité et du Conseil pour approfondir et élargir l'application de la résolution 1540 (2004) et l'appui en sa faveur.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Avant de lever la séance, et puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de décembre – même si nous espérons nous réunir à nouveau très bientôt sur la Libye –, je voudrais exprimer la sincère gratitude de la délégation des États-Unis aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues, les Représentants permanents et toutes leurs équipes, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour tout le concours qu'il nous ont apporté. Je ne suis pas sûre que ce que ça a été le mois que tout le monde attendait, mais celui que la chance nous a donné, et nous avons fait beaucoup de travail. Le Secrétariat, les interprètes et d'autres doivent être épuisés. Je me dois de les remercier. J'ai vu les interprètes arabes se faire du vent plus tôt. La situation là-haut doit être pire que ce je croyais. En 2016, nous devons régler le problème des cabines d'interprétation. Merci encore. Je suis de ceux qui parlent vite pour essayer d'en dire le plus. J'ai beaucoup de compassion pour les interprètes. J'ai le sentiment de commettre une violation des droits de l'homme avec chacune de mes déclarations. Je les remercie encore une fois pour un travail remarquable ce mois-ci et toute l'année.

Au nom de toutes les personnes ici présentes, je souhaite plein succès à l'Uruguay. Ce n'est pas facile d'arriver au Conseil et d'en assumer immédiatement la présidence, mais nous avons foi en l'équipe uruguayenne qui peut être assurée de tout notre appui durant sa présidence en janvier.

Je voudrais dire quelques mots aux membres du Conseil qui partent. Je dis souvent à mon équipe que la

vie vécue de façon prospective au Conseil de sécurité peut être très frustrante. On a l'impression de voir la peinture sécher mais sans faire assez de progrès. C'est ce que nous rappellent chaque jour les souffrances humaines qui se produisent lorsque nous ne parvenons pas à un consensus, ou lorsqu'un consensus ne mène pas à la mise en œuvre de nos résolutions. Mais vaut mieux parfois se tourner vers le passé et voir ce qui a été réalisé sur une période de temps plus longue. Cela nous ferait du bien à tous. Je vais maintenant m'adresser à chacun des membres du Conseil qui partent.

Le Tchad s'est concentré sur les questions de maintien de la paix. Ce pays sait de quoi il parle car il expose ses contingents au danger dans des missions extrêmement difficiles, notamment au Mali, où 18 Casques bleus tchadiens de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ont été tués. Le Tchad a dirigé le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, et nous venons de recevoir un autre exemple de son engagement sur quoi nous travaillerons jusqu'à la fin du mois. Le mois de décembre n'est pas fini. Le Tchad a également souligné – faisant ainsi, à mon avis, bien avancer les choses – les liens entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales, notamment lors du débat public qu'il a organisé (voir S/PV.7343). Bien que nous n'ayons pas pu nous rendre au Burundi ce mois-ci, comme nous l'espérions, il semble que nous le ferons en janvier. Ce ne sera pas trop tôt. Cette visite sera marquée de l'influence du Tchad au Conseil, car nous pensons à la façon de lier cette visite aux efforts régionaux et sous-régions en cours. M. Chérif ne sera pas au Conseil l'an prochain, mais nous continuerons d'entendre sa voix. Je félicite également le Tchad pour les mesures prises au niveau national pour éliminer le problème des enfants soldats, ce qui lui a conféré une position de leadership sur la question. C'est une question très difficile, et le Tchad a beaucoup fait pour veiller à ce que son armée n'ait pas d'enfants soldats et que les recrues aient un âge minimum. Le Tchad s'est emparé de cette question et en fait un cheval de bataille au Conseil et dans l'ensemble de l'Organisation. C'est très important.

Au Conseil, le Chili s'est fait l'apôtre de la justice internationale, un thème d'une grande importance. Son rôle a abouti à la résolution 2256 (2015), sur les tribunaux internationaux, que nous avons adoptée aujourd'hui. Mais le Chili s'est également fait entendre sur la question de la protection des civils. Lors de la séance selon la formule Arria tenue ce mois-ci, le Chili

a soulevé la question de la responsabilité de protéger et des acteurs non étatiques, une question qui n'a pas reçu assez d'attention. Le débat public qu'il a organisé durant sa présidence, sur la protection des civils (voir S/PV.7334) a porté sur une question importante, de même que la voix du Chili dans tous les débats que nous avons eus, nous rappelant le sort des civils. Pour Haïti, même si le travail n'est pas fini et que les élections ont eu lieu, le Chili a également été l'une des voix les plus importantes, aidant à diriger et à façonner la visite que le Conseil a faite en Haïti il y a 13 mois. Je ne sais pas si nous aurions pu prédire que les élections se dérouleraient aussi bien, mais je félicite le Chili pour son leadership en la matière et pour ce qui est de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti elle-même.

Par ailleurs, j'apprécierai toujours le privilège que j'ai eu de présider avec le Chili la première séance du Conseil sur les questions concernant lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), et je serai éternellement reconnaissante au Chili pour son leadership sur la question. Nous avons entendu un exposé très difficile sur ce que l'État islamique en Iraq et au Levant fait aux LGBT, un exposé que personne à l'ONU n'est prêt d'oublier, je crois.

La présence de la Jordanie au Conseil nous rappelle le bilan humain du conflit syrien et le fait que la Jordanie assume un énorme fardeau, de même que le Liban, la Turquie et l'Iraq est très significatif. Le fait que la Jordanie a été l'un des rédacteurs de la résolution humanitaire sur la Syrie a été l'une des raisons qui nous ont permis de sécuriser les passages frontaliers internationaux comme nous l'avons fait. Ayant renouvelé les accords sur la traversée des frontières, nous saluons la Jordanie pour son leadership sur la question. Je remercie aussi ce pays pour son rôle directeur sur la question clef de l'extrémisme violent et pour la façon dont il a appelé l'attention du Conseil et du système des Nations Unies sur la question de la jeunesse et l'extrémisme – faisant remarquer que si nous ne faisons pas ce qu'il faut en la matière, aucune de nos autres mesures ne portera de fruits. Je crois que nous ne faisons que commencer à penser ce que signifient les efforts que nous déployons pour cibler cette population.

Je ne pensais pas, lorsque l'Ambassadrice Murmokaitė a rejoint le Conseil, que sa région du monde serait sur le devant de la scène. Mais cela a malheureusement été le cas. Et les événements dans cette région ont tourné au pire, mais heureusement, pas en Lituanie. Mais je peux affirmer que son courage et

sa voix ne seront pas oubliés par le peuple ukrainien, ni par les « groupies » qui regardent la télé de l'ONU. Sa prestation et son amour de la vérité ont caractérisé son leadership ici. Je la remercie aussi d'avoir « brisé un sceau » s'agissant des séances du Conseil en convoquant la première séance de ministres de l'intérieur pour examiner la question des contrôles frontaliers et des flux de combattants terroristes étrangers (voir S/PV.7453). Je crois que cela sera de plus en plus fréquent à l'ONU et ce, grâce à la Lituanie.

De plus, l'Ambassadrice Murmokaitė a accordé une grande attention à la protection des journalistes. Le travail qu'elle a fait pour organiser la séance sur les armes légères (voir S/PV.7442), qu'elle a présidée et qui a été soutenue par de nombreux membres du Conseil, a été extraordinaire, et elle a été extrêmement vigilante sur la question des sanctions concernant certaines crises très graves en Afrique. Je sais qu'elle travaillera jusqu'au 31 décembre pour que les progrès continuent.

Enfin – et je vous remercie d'être si indulgents avec moi, mais les personnes qui quittent le Conseil sont extraordinaires – j'en arrive au Nigéria. L'Ambassadrice Ogwu est la voix de la raison – comme elle vient de le dire, elle est la seule ici à citer Shakespeare de mémoire, et je ne l'ai jamais entendue répéter la même citation, ce qui laisse entendre qu'elle a mémorisé les œuvres complètes. Je l'en félicite. L'année écoulée – alors que le Nigéria était au Conseil – a été une année éprouvante pour le pays, avec l'avancée de Boko Haram et, bien sûr, la nécessité urgente de mobiliser un appui international en appui des efforts du Nigéria pour lutter contre ce mouvement de toutes les manières, et pas seulement sur le plan militaire.

En outre, le Nigéria a montré au monde quelque chose de très important en effectuant une passation pacifique du pouvoir, du Président Jonathan au Président Buhari, une action plus importante que n'importe quelle résolution que nous adoptons, car il s'agit d'une transition démocratique et conforme aux limites de mandat, qui a un effet stabilisateur. Durant son mandat au Conseil, le Nigéria a porté son attention sur la réforme du secteur de la sécurité et sur la dignité. Il a fait preuve de leadership sur la question de l'Ebola tant l'intérieur du pays – en servant de modèle pour la façon dont il a éradiqué l'épidémie lorsqu'elle s'est brièvement infiltrée dans le pays, montrant au monde le modèle à suivre et rassurant les populations qu'elle pouvait être vaincue – et en usant de son leadership au Conseil pour rallier la communauté des Nations Unies autour de ce problème.

Je voulais simplement remercier ces membres du Conseil. Ce ne sont là que quelques-unes de leurs relations. Je suis sûre qu'ils ont une autre version de leur propre histoire, mais je ne fais que donner la version d'une observatrice qui a eu le privilège de les écouter. Je suis devenue Ambassadrice des États-Unis en août 2013, et c'est en janvier 2014, lorsque les cinq membres sortants aujourd'hui sont arrivés au Conseil, que j'ai pu apprendre les ficelles. J'ai le sentiment d'avoir mûrie au Conseil avec eux et que je n'aurais pas pu en apprendre davantage ou rêver plus qu'avec ces cinq excellents collègues ces deux dernières années. Ils se préoccupent du sort du monde et cela se voit dans tout ce qu'ils font. Je les remercie et leur souhaite plein succès, de même qu'aux nouveaux membres qui, je l'espère, en feront autant que ces grands dirigeants et serviteurs publics ont fait au Conseil.

*La séance est levée à 16 h 50.*